



FÉVRIER 2019

LETTRE D'INFORMATION AUX HABITANTS

EDITO

Un an s'est écoulé depuis la dernière lettre d'information concernant le projet éolien du Moulin du Bocage, distribuée en Novembre 2017. Cette année a été marquée par l'élaboration de différentes études et à la réalisation de démarches d'information et de concertation. Voici un rappel de ces différents moments d'information et d'échange :

- 29 novembre 2017 : Visite du parc éolien Nordex « Les Coudrays » sur la commune de Sainte Thorette.
- 14 février 2018 : Atelier de concertation n°1 portant sur les contraintes à prendre en compte sur le développement du projet éolien.
- 30 mars 2018 : Atelier de concertation n°2 portant sur les thématiques de l'étude paysagère et la sélection des points de vue pour faire des photomontages.
- 12 juin 2018 : Permanence publique à Noyant d'Allier
- 13 juin 2018 : Permanence publique à Gipcy

Aujourd'hui, les études écologiques, paysagères et acoustiques sont désormais terminées et le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 12 décembre 2018 en préfecture de Moulins-sur Allier !

Cette 4^{ème} lettre d'information vous présente les résultats de ces différentes études et les mesures prévues dans le cadre de notre démarche « Eviter, Réduire, Compenser », ainsi que les retombées économiques prévues pour les communes de Gipcy et Noyant d'Allier, et les prochaines étapes du projet.



IMPACTS ET DÉMARCHE ERC

Tout au long du projet, Nordex a intégré les principes de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC), en considérant les différentes « thématiques » que sont l'acoustique, le paysage, ou encore la biodiversité.

L'accent a en premier lieu été mis sur l'évitement d'impacts potentiels, lors du choix fondamental de l'implantation finale grâce à l'étude de plusieurs variantes.

Différentes mesures de réduction puis, lorsque cela s'est avéré nécessaire, de compensation ont ensuite été appliquées et/ou proposées soit à notre initiative, soit lors de différentes expertises menées dans le cadre du développement du parc éolien, soit par les élus locaux également concernés par le projet. Les mesures les plus adaptées aux différents impacts ont ensuite été sélectionnées. Différentes mesures d'accompagnement sont également prévues permettant de participer à l'amélioration du cadre de vie de la population et à la préservation du milieu naturel.

L'ACOUSTIQUE

L'étude acoustique a mis en avant un risque potentiel de dépassement des critères réglementaires nocturnes sur certaines zones et en présence de certaines conditions de vent.

Un plan de bridage nocturne des éoliennes est ainsi prévu, permettant de réduire l'impact acoustique du parc grâce à une modification de la vitesse de rotation. Grâce à ce plan de bridage, les éoliennes du projet du Moulin du Bocage respecteront la réglementation. Des mesures seront par la suite réalisées après la mise en service du parc afin de s'assurer de la bonne efficacité du plan de bridage, ce qui pourra donner lieu à son actualisation.





LE PAYSAGE

Dès les premières phases du développement du projet, des dispositions ont été prises afin de proposer un site et une implantation garants d'une insertion visuelle optimale. Ainsi, l'analyse des impacts met alors en lumière une inscription lisible et cohérente du projet à l'échelle du paysage.

Toutefois, différentes mesures d'accompagnement sont prévues :

- Valorisation du belvédère des Côtes Matras (plantation de haies, installation de tables de pique-nique orientées vers le panorama).
- Aménagements qualitatifs de mise en valeur de la place du village de Gipy, où se situe l'Eglise Saint-Pierre.
- Enfouissement des lignes aériennes depuis l'entrée sud du village de Gipy.



Exemple de réalisation d'une bande boisée



Filet empêchant l'accès au chantier à la petite faune

Dans le cas où certains riverains auraient une vue directe sur les éoliennes depuis leur lieu d'habitation, il leur sera possible de demander la plantation d'une haie bocagère. Pour ce faire, ils devront se manifester, dans un délai d'un an après la construction du parc éolien auprès du Maître d'Ouvrage. Une enveloppe de 30 000 euros - ce qui représente approximativement 1 200 mètres linéaires de haies - sera réservée à cet usage. Les espèces proposées seront de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique.



RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il existe un ensemble d'avantages socio-économiques engendrés par le parc éolien pour le territoire.

En phase de construction, nous ferons appel autant que possible à la ressource humaine locale pour les travaux de génie civil et raccordement électrique. La présence locale des différents travailleurs permettra également de stimuler les activités de restauration et d'hébergement. En phase d'exploitation, le parc générera des retombées économiques pour les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par l'implantation (éoliennes et son survol, et poste de livraison).

De plus, nous prendrons en charge l'entretien des chemins communaux et privés, qui permettront l'accès au parc pour les différentes opérations de maintenance.

Le territoire jouira également de retombées fiscales locales pour les communes d'implantation, la communauté de communes, le département et la région. Grâce à un récent changement de contexte législatif, les communes bénéficieront désormais un montant plus conséquent qu'auparavant.

Gipy et Noyant d'Allier toucheront désormais respectivement environ **24 700 €** et **11 400 €** par an, contre anciennement 2500 €.

En considérant l'ensemble des collectivités concernées (voir tableau ci-contre) ces dernières percevront un total de **254 800 €** par an.

LE MILIEU NATUREL

L'impact sur le milieu naturel a été pris en considération sur l'ensemble de la vie du parc éolien, du choix de son lieu d'implantation jusqu'à son démantèlement. Différentes mesures ont alors été définies suite à l'identification de potentiels impacts. En voici certaines :

- Différentes mesures de réduction seront mises en place. Lors de la réalisation des travaux, les voies d'accès seront balisées et des bâches / filets seront installés pour éviter l'accès de la zone de chantier à la petite faune. Lors du fonctionnement du parc éolien, un bridage nocturne des machines est prévu pour limiter la mortalité des chauves-souris.
- L'implantation retenue du parc permet d'éviter en partie les impacts identifiés, en évitant les milieux humides et d'intérêt communautaire, et en choisissant un secteur relativement ouvert, permettant une conservation maximum des haies et des arbres présents sur la zone d'étude. Une autre mesure permettant l'évitement d'impacts est le choix d'une période de travaux limitant au maximum le dérangement de la faune, en dehors des périodes de reproduction
- Malgré un effort conséquent pour préserver les haies, certaines doivent être retirées pour permettre l'accès des différents composants volumineux des éoliennes sur la zone d'implantation. Une mesure compensatoire est alors prévue : deux fois plus de haies seront par la suite replantées pour compenser la perte occasionnée et cela, en dehors du site du projet pour ne pas attirer les rapaces et chauves-souris à proximité des machines.



Les mesures mises en place permettent de réduire les impacts, maintenant tous considérés comme faibles ou négligeables et non significatifs.

Pour aller plus loin, des mesures d'accompagnement sont prévues, comme la mise en place d'aménagements favorables à l'accueil et la reproduction des reptiles.

Simulation d'enfouissement d'une ligne aérienne en entrée de bourg

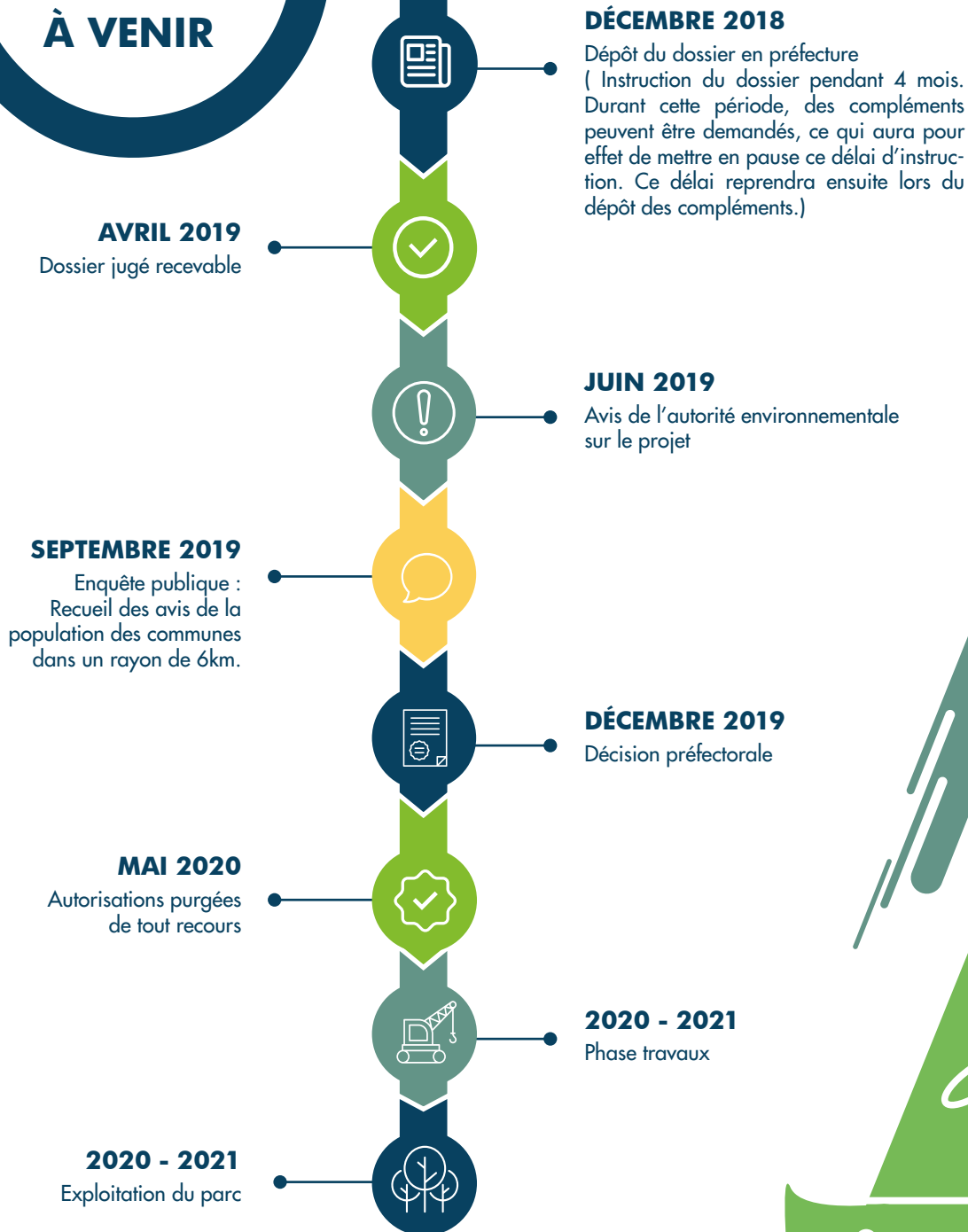


	ÉOLIENNES SUR GIPCY		ÉOLIENNES SUR NOYANT D'ALLIER	
	Avant l'adoption de la Loi Finance 2019 : ancien scénario	Après l'adoption de la Loi Finance 2019 : situation actuelle	Avant l'adoption de la Loi Finance 2019 : ancien scénario	Après l'adoption de la Loi Finance 2019 : situation actuelle
Commune d'implantation	2 500€	24 700€	2 500€	11 400€
Communauté de communes	104 900€	82 700€	41 900€	33 000€
Département	60 000€		24 000€	
Région	9 300€		3 700€	
État	4 300€		1 700€	

Scénarios de répartition des retombées fiscales territoriales, avant et après l'adoption de la loi finance 2019.



ÉTAPES À VENIR



*Ce planning décrit le « meilleur des cas », si la procédure se déroule de manière idéale

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ? VOICI QUELQUES CONSEILS BIBLIOGRAPHIQUES EN LIGNE POUR ALIMENTER VOTRE SOIF DE SAVOIR POUR L'ÉOLIEN ET RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS :

- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire:
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise
de l'Énergie : www.ademe.fr
- Schémas Régionaux Climat Air Énergie :
www.srcae.fr
- France Énergie Éolienne : fee.asso.fr



CONTACT

Emile POUPARD
CHEF DE PROJET
DEVELOPPEMENT EOLIEN
epoupard@nordex-online.com
07 85 00 71 23

NORDEX France
194, Avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint Denis

